

Devenir aide-soignant ou aide familial

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous souhaitez travailler dans le secteur des services aux personnes ? Découvrez les formations pour adultes ! Déjà formé au métier d'aide-soignant mais pas encore d'autorisation d'exercer ? Renseignez-vous sur les modalités d'enregistrement.

D'abord quelques explications...

L'aide-soignant est formé aux techniques de soins aux personnes. Il assiste le personnel soignant et travaille soit au domicile des personnes, soit en collectivité, à savoir dans les maisons de repos, dans les maisons de repos et de soins, ou bien encore en milieu hospitalier. Comment s'informer plus largement sur le métier d'aide-soignant ? Consultez le [site web sur le sujet de l'asbl FE.BI](http://www.deveniraidesoignant.be/) (<http://www.deveniraidesoignant.be/>) (on y trouve entre autres : des mesures de " [soutien à la formation](http://www.deveniraidesoignant.be/soutien-la-formation) (<http://www.deveniraidesoignant.be/soutien-la-formation>)).

L'aide familial intervient au domicile des familles, des personnes âgées malades ou handicapées, afin de les aider à accomplir les actes de la vie quotidienne.

Quelles formations doit-on suivre pour exercer ces métiers ?

Les principales formations pour adultes donnant accès à ces professions sont :

- les formations d'aide-soignant
- les formations d'aide familial

Ces formations sont renseignées plus loin ("Les Formations"). Attention : certaines d'entre elles sont réservées à des "chercheurs d'emploi" qui n'ont pas le certificat d'enseignement secondaire supérieur. Lisez les conditions d'admission particulières des formations. Le numéro de référence indiqué pour chaque formation ci-dessous permet de retrouver les informations détaillées sur Dorifor.be.

Il est à noter que :

- Les formations d'aide familial permettent toutes d'accéder au métier mais ne délivrent pas toutes le même titre. Certaines délivrent un brevet, d'autres un certificat de qualification. Le certificat de qualification permet par la suite de suivre éventuellement un complément de formation en vue d'accéder au certificat d'aide-soignant ou au brevet d'infirmier.
- Les personnes ayant déjà suivi une formation reconnue dans le secteur de l'aide et des soins aux personnes (aide familial, auxiliaire polyvalent, etc.) ou ayant travaillé dans ce domaine peuvent parfois bénéficier de certaines dispenses dans le cadre de la reprise de formation d'aide familial, d'aide-soignant ou dans le cadre d'études d'infirmier.
- Les étudiants ayant réussi la première année d'études d'infirmier (bachelier ou brevet) peuvent s'enregistrer également comme aide-soignant.
- Depuis 2006, les infirmiers peuvent déléguer 18 activités médicales aux aides-soignants. Depuis mars 2019, cette liste a été augmentée de 5 nouveaux actes. L'enseignement de promotion sociale organise la formation complémentaire permettant aux aides-soignants de pratiquer ces actes infirmiers supplémentaires. Cette formation comporte 180 périodes (une période équivaut à 50 minutes) : 90 périodes de cours et 90 périodes de stages. Ces périodes seront ajoutées au programme existant. Toutefois, cette formation complémentaire n'est pas obligatoire pour l'aide-soignant(e) déjà diplômé(e), qui pourra s'enregistrer en précisant s'il/elle est habilité(e) aux actes infirmiers de la liste de 2006 ou de 2019.

Comment vous préparer à entrer en formation ?

Les formations d'aide-soignant et d'aide familial attirent beaucoup de candidats ! Plusieurs centaines de personnes se présentent pour quelques dizaines de places en formation... il faut donc être motivé ! Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir le niveau de français et de calcul pour pouvoir suivre les cours, étudier et communiquer normalement dans cette langue. Dans la plupart des cas vous devrez passer une sélection, en général des tests de français et de calcul et un entretien de motivation. Le niveau requis est celui de l'enseignement secondaire inférieur. Pour vous préparer aux tests :

[Formation de base : français et calcul](https://www.dorifor.be/article/formation-de-base-francais-et-calcul-339.html) (

<https://www.dorifor.be/article/formation-de-base-francais-et-calcul-339.html>)

[Cours de français écrit : niveau secondaire inférieur ou post-alphabétisation](https://www.dorifor.be/article/cours-de-francais-ecrit-niveau-secondaire-inferieur-ou-post-alphabetisation-789.html) (

<https://www.dorifor.be/article/cours-de-francais-ecrit-niveau-secondaire-inferieur-ou-post-alphabetisation-789.html>)

Plus spécifiquement, Infor-Femmes organise une préformation axée sur les métiers du secteur de l'Aide aux personnes. Voir plus loin ("Les Formations").

Vous êtes déjà aide-soignant et vous devez vous faire enregistrer ?

[Renseignez-vous auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles](http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=3921) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=3921>) .

C'est le service de référence francophone pour toutes les questions relatives à un dossier personnel d'enregistrement comme aide-soignant.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement (AGE)
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS)
Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé
Cellule "Professions des soins de santé non-universitaires"

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles
Tel : 02 690 89 20 (permanence téléphonique : le mardi entre 14h et 16h et le jeudi entre 9h et 12h)
Courriel : agreementsante@cfwb.be (<mailto:agreementsante@cfwb.be>)

Demande d'enregistrement à introduire via internet ou courrier postal (voir les formulaires sur le site web).

Lorsque vous serez enregistré, le Service public fédéral Santé publique sera automatiquement contacté et vous enverra un visa. Dès réception, vous pourrez commencer à travailler.

Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger hors Suisse ou pays membre de l'EEE , vous devez commencer par introduire une équivalence de votre diplôme avant d'introduire une demande auprès du [SPF Santé Publique](http://www.health.belgium.be/fr/e-services/visa-pour-un-diplome-etranger) (<http://www.health.belgium.be/fr/e-services/visa-pour-un-diplome-etranger>) (via un formulaire disponible sur le site internet).

Les personnes souhaitant exercer comme aide familial doivent également s'enregistrer auprès de l'administration

En Région bruxelloise, l'aide familial ayant suivi sa formation au CEFOR, au CFS ou bien à "Vivre chez soi" reçoit sa carte d'immatriculation de manière automatique. L'aide familial formé auprès d'un établissement scolaire de plein exercice ou de promotion sociale doit introduire sa demande d'immatriculation auprès du service compétent de la Cocof. De même, en Wallonie, l'enregistrement est obligatoire pour exercer le métier et se fait auprès du SPW Emploi et formation.

Les Formations :

CEFOR - Centre familial de Bruxelles

Rue des Palais 34
1030 Schaerbeek
02 227 54 88

Aide familial

www.dorifor.be/formation/1453

Durée 10 mois (stages inclus) Horaire en journée de 9h00 à 16h30 temps plein Durant

la période de stages : horaires correspondant aux exigences des lieux de stage. Début février 2021 / 2 fois par an : février ou septembre Que faire Pour être invité à la séance d'information, veuillez envoyer vos coordonnées par courrier postal ou par e-mail (info@ceforbxl.be): Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone, Numéro IBIS (numéro d'inscription d'ACTIRIS) - Pour la session de septembre : dès début février - Pour la session de février : dès début septembre

CFS - Collectif formation société

Rue de la Victoire 26
1060 Saint-Gilles
02 543 03 00

Aide-soignant

www.dorifor.be/formation/4763

Durée 20 mois Horaire en journée 8h30 à 17h temps plein Les horaires de stage sont variables. Début Février 2021 / Une fois tous les 18 mois Coût Gratuit - Que faire Téléphonez au 02 543 03 00 (du lundi au jeudi entre 9h et 12h30).

Aide familial

www.dorifor.be/formation/1531

Durée 1 année Horaire en journée 8h30-17h00 temps plein Début une fois par an, janvier. Coût Gratuit - Que faire Téléphonez au 02 543 03 00 du lundi au jeudi entre 9h et 12h30.

COBEFF - Coordination bruxelloise pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale des femmes peu scolarisées

Rue Philomène 39
1030 Schaerbeek
02 250 35 60

Aide-soignant

www.dorifor.be/formation/26

Durée 21 mois Horaire en journée 8h30 à 16h30 Stage selon les horaires professionnels. Début Septembre 2021 Coût Gratuit. - Que faire Inscriptions en cours pour une prochaine séance d'information à partir de septembre 2020. Prendre contact avec l'organisme au 02 250 35 60.

Femmes prévoyantes socialistes de Bruxelles

rue du Duc 100
1150 Woluwé-Saint-Pierre
02 334 74 90

Aide-soignant

www.dorifor.be/formation/890

Durée La formation dure 18 mois. Horaire en journée Début Septembre / 1 fois par an Coût Droit d'inscription : 181,55 euro (sous réserve de modification) Frais de dossier : 230,00 euro par année scolaire, non remboursables. - Coût réduit : Seront remboursés du DI : Chômeurs indemnisés, CPAS/OCMW, PHARE/AVIQ - Que faire Vous trouverez le Formulaire de pré-inscription en ligne via ce lien.

IEPSCF - Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Communauté Française - Evere-Laeken-Anderlecht

Avenue Constant Permeke 4
1140 Evere

02 701 97 97

Aide-soignant (cours du jour)

www.dorifor.be/formation/4650

Durée 18 mois Horaire lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée de 8h20 à 16h 5
fois par semaine Début Septembre 2021 / 1 fois par an. Coût A préciser - Coût réduit
80 euro - Que faire Les modalités d'inscription seront données ultérieurement.

Aide-soignant (cours du soir)

www.dorifor.be/formation/4649

Durée 3 ans Horaire en soirée de 18h15 à 21h40 3 à 4 fois par semaine Début
Septembre 2021 / 1 fois par an. Coût A préciser - Coût réduit 80 euro - Que faire Il n'y a
pas d'inscription actuellement; les informations pour la rentrée de septembre 2021 seront
données ultérieurement.

Infor - Femmes

Rue du Chimiste 34-36

1070 Anderlecht

02 529 03 74

Aide et soins aux personnes : préformation

www.dorifor.be/formation/2186

Durée 4 mois/ deux sessions par an Horaire en journée temps plein Prochaine session:
du 11 janvier au 04 juin 2021 Coût Gratuit - Que faire Inscriptions par email uniquement à
l'adresse : info@inforfemmes.be

Vivre Chez Soi

Drève des Weigelias 36

1170 Watermael-Boitsfort

02 660 58 71

Aide familial

www.dorifor.be/formation/1345

Durée 12 mois Horaire lundi mardi mercredi jeudi vendredi en journée Début Octobre
Coût Gratuit - Que faire Inscriptions toute l'année le mercredi de 9h à 11h et de 13h à
15h. Documents nécessaires pour l'inscription : * Extrait d'acte de naissance * Certificat
médical comprenant la mention "apte à exercer la profession d'aide familial(e)" * Certificat
de bonne vie et moeurs daté de moins de 3 mois * 2 photos d'identité